

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2025

Etat des présents

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril, à 18 h 30, le conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc PECORINI, Maire.

Présents :

Mesdames : Madeleine CHAGNY, Hadja Daffa DIOP, Ingrid MADOEUF, Dominique DAUSSE et Nathalie GOUY PAILLIER

Messieurs : Jean-Luc PECORINI, Jacques BONAGURO, Gérard BRUN, Alexandre BALDELLI, Boris ORJEVAL, Bernard ESCANDE, Bruno VERDONNET, Albert WALKER

Excusée avec pouvoir :

Madame Véronique EUGENE pouvoir à Jean-Luc PECORINI
Madame Karen SIMONIN pouvoir à Boris ORGEVAL

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum étant atteint, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Mme Nathalie GOUY PAILLIER, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées

ORDRE DU JOUR

Point 1 : Adoption du compte rendu du conseil municipal du 11 février 2025

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 février 2025

Vote : Adopté à l'unanimité

Point 2 : Approbation de l'échange de terrain avec la Société d'Aménagement du Golf de Bossey (SAGB)

Par délibération du 15 octobre 2024, le conseil municipal a décidé de réaliser un échange de terrains pour assurer la continuité des propriétés riveraines de l'emprise du golf de Bossey en accord avec la société SAGB, gestionnaire des propriétés du golf de Bossey

L'information du public a eu lieu par la mise à disposition d'un dossier prévue par la loi, en mairie pendant un mois du 19 novembre 2024 au 20 décembre 2024 sans observations particulières.

Vu que les terrains cédés à la commune sont dépourvus de bail, de droits ou servitude, permettant son intégration comme chemin rural

Vu l'estimation du prix des terrains échangés pour des valeurs identiques à huit mille cinq cent euros (8500 €)

Validation de l'échange à l'unanimité

Point 3 : Compte Financier Unique (CFU) 2024

Le CFU est un document qui regroupe le compte de gestion et le compte administratif.

Ce document centralise toutes les opérations comptables de la commune pour l'exercice 2024.

Il y a un échange entre la commune et le Service de Gestion Comptable (SGC) pour une vérification de toutes les données.

	Fonctionnement	Investissement
Résultat clôture 2023	644 541.19 €	1 735 702.51 €
Part affectée à l'investissement	150 000.00 €	
RECETTES	1 624 047.46 €	380 368.67€
DEPENSES	1 443 729.57 €	1 547 121.37 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	180 317.89 €	-1 166 752.70 €
RESULTAT CLOTURE 2024	674 859.08 €	568 949.81 €
RAR Recettes		63 900.00 €
RAR Dépenses		138 938.49 €
Résultat cumulé	674 859.08 €	493 911.32 €

Monsieur le Maire sort et ne prend pas part au vote. C'est Monsieur Jacques BONAGURO qui devient le président de séance.

Vote à l'unanimité

Point 4 Affectation du résultat 2024

Section d'investissement	
Résultat reporté 2023	1 735 702.67 €
Dépenses 2024	1 547 121.37 €
Recettes 2024	380 368.67 €
Résultat exercice 2024	-1 166 752.70 €
Résultat cumulé 2024	568 949.97 €

Ce résultat cumulé reste en section d'investissement.

Section de fonctionnement	
Résultat reporté 2023	644 541.19 €
Dépenses 2024	1 443 729.57 €
Recettes 2024	1 624 047.46 €
Résultat exercice 2024	180 317.89 €
Résultat cumulé 2024	674 859.08 €

Ce résultat cumulé doit faire l'objet d'une affectation.

Le résultat cumulé peut rester en totalité en fonctionnement ou un virement tout ou partie en investissement.

Proposition de la commission finances

- Virement en section d'investissement : 150 000.00 €
- Report en section de fonctionnement : 524 859.08 €

Validation à l'unanimité de la proposition de la commission finances

Point 5 : Budget Primitif 2025

En fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de **1 873 879 €**

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges à caractère général	589 100.00 €	Résultat reporté	524 849.08 €
Charges de personnel	438 000.00 €	Atténuation charges	2 000.00 €
Atténuation de produits	150 000.00 €	Produits services domaine	82 500.00 €
Autres charges de gestion	154 000.00 €	Impôts taxes	118 000.00 €
Charges financières	35 000.00 €	Fiscalité directe	577 000.00 €
Charges exceptionnelles	1 000.00 €	Dotations	422 000.00 €
Provisions	2 000.00 €	Autres produits de gestion	146 529.92 €
Amortissements	66 279.00 €	Produits spécifiques	1 000.00 €
Virement à la section investissement	438 500.00 €		
TOTAL	1 873 879.00 €	TOTAL	1 873 879.00 €

En investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de **2 945 038.49 €**

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement tam	4 000.00 €	Report résultat	568 949.97 €
Remboursement emprunts plu	172 100.00 €	Dotations fonds divers	177 409.52 €
	54 307.60 €	Subvention d'investissement	93 900.00 €
Immobilisations corporelles	663 862.84 €	Emprunts	600 000.00 €
Immobilisations en cours	1 050 768.05 €	Virement de la section fonctionnement	438 500.00 €
Opérations patrimoniales	1 000 000.00 €	Opérations patrimoniales	1 000 000.00 €
TOTAL	2 945 038.49 €	TOTAL	2 945 038.49 €

Récapitulatif

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 873 879.00 €	1 873 879.00 €
INVESTISSEMENT	2 945 038.49 €	2 945 038.49 €
TOTAL	4 818 917.49 €	4 818 917.49 €

Vote à l'unanimité du budget primitif 2025

Point 6 : Fixation des taux d'impôts locaux

La commune va investir dans un projet lourd et va faire appel à l'emprunt.
Les charges continuent à s'accroître (cout énergie, intérêt d'emprunt).

De ce fait, en accord avec la commission des finances, une hausse des taux est souhaitée.
Rappel : la taxe d'habitation est sur les résidences secondaires

- Taxe foncière bâties de 8 % en le portant de 16.93 % à 18.28 %
- Taxe d'habitation de 12 % en le portant de 9.06 % à 10.15 %
- Maintien de la taxe foncière non bâties à 22,22 %

Adoption à l'unanimité la hausse de la taxe foncière bâties et de la taxe d'habitation et le maintien du taux de la taxe foncière non bâties

Point 7 : Aménagement de la rue de la Mairie et place de Laidefeur

Suite à la venue de Madame MARQUET de IMEOS Ingénierie, notre maître d'œuvre pour l'aménagement de la route de la Mairie et place de Laidefeur, il y a une validation de la variante béton.

Il est nécessaire de rencontrer plusieurs propriétaires pour présenter ce projet et de signer des conventions.

Le coût prévisionnel est de 670 000 € HT

La commune lancera un marché a procédure adaptée (MAPA)

Il y aura 2 lots

- Lot 1 : travaux terrassements réseaux, enrobés, revêtements qualitatifs, bordures mobilier et signalisation
- Lot 2 : travaux de plantation et dallage paysager

2 critères seront pris en compte pour l'attribution du marché

Prix 40%

Technique 60%

Il est proposé d'autoriser le maire à solliciter des subventions au titre du CDAS et de la participation du produit des amendes de police

Plan de financement

Opération	Montant HT	Financement	Pourcentage	Montant souhaité
Travaux	670 000 €	Amende de police	2.5 %	16 750 €
		CDAS	12.5 %	83 750 €
		Emprunt		500 000 €
		Autofinancement		70 000 €
TOTAL	670 000 €			670 000 €

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2025

Autorisation à lancer la MAPA et à solliciter des subventions 12 voix Pour, 2 Abstentions (Ingrid MADOEUF et Bruno VERDONNET) et 1 voix Contre (Gérard Brun)

Point 8 : Questions diverses

Après plusieurs demandes, le bouchage des trous et un bi-couche sera fait sur une partie du chemin des Vignes (attente du devis).

Un point sur le Syndicat Mixte du Salève (SMS) :

Nathalie GOUY PAILLIER nous informe que lors du dernier conseil d'administration du SMS, le budget primitif 2025 du SMS et du MDS (Maison Du Salève) n'ont pas été votés. Le conseil d'administration reconvoque le 15 avril 2025 pour les mêmes points non votés. Nathalie GOUY PAILLIER relate qu'il y a divergence entre la présidente et une vice-présidente (problème de gestion : charge de personnel). Elle ne pourra pas assister à ce conseil d'administration donc à demander à Monsieur Bruno VERDONNET qui ne peut pas non plus. De ce fait, il ne reste que Madame Véronique EUGENE, la demande lui sera transmise.

La séance du conseil est levée à vingt et une heures

